



## CONCOURS PHOTO 2026

### Règlement du concours photo « Fêtes de la Chartreuse »

#### Le patrimoine hydraulique

#### 1/ Conditions de participation

Ce concours est organisé par la mairie de Saint Laurent du Pont, du 11 mai au 24 mai 2026 et s'adresse à tous les amateurs de photographie. Pour les -18 ans, chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur.

**Les photographies présentées doivent mettre en lumière le patrimoine hydraulique en chartreuse** (fontaine, lavoir, cours d'eau, barrage, ...)

**3 gagnants seront récompensés.**

- **1er - 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse + 1 Livre La Chartreuse de Vauvert + 1 Atelier Confection de tisanes à base de plantes aromatiques et médicinales pour 2 personnes**
- **2ème - 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse + 1 Livre La Chartreuse de Vauvert + 1 Tisane Sérénité en vrac 35g + Pass annuel Caves de la Chartreuse incluant un cocktail au bar dans l'année pour 1 personne**
- **3ème - 1 Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse + 1 Livre La Chartreuse de Vauvert + 1 Coffret Bien-Être**

#### 2/ Conditions de transmission des images

Les candidats transmettent au service communication de Saint Laurent du Pont un fichier numérique (nommé : prénom\_nom\_concours\_photos\_CHARTREUSE26.JPG), à l'adresse mail [sldp.event@gmail.com](mailto:sldp.event@gmail.com)

Les nom et prénom\*, adresse postale\*, adresse électronique\*, numéro de téléphone\*, date de naissance du candidat\*, ainsi que la mention « *J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation* », et le titre de la photo, devront accompagner la photo.

**La photo envoyée doit être d'une qualité suffisante permettant une impression de bonne qualité : 300dpi/ HD. avec un poids minimum de 1Mo.** Aucune image ou contrepartie ne sera retournée aux participants.

**Date limite d'envoi des images le 03 mai 2026.**

\* Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

#### 3/ Droits photographiques

**Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite dans le domaine de sa communication et exposition (tout support).** Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les éventuelles personnes figurant sur leurs photographies.

#### 4/ Conditions de sélection

Les photos seront soumises de façon anonyme au vote du jury, composé de la commission Animation de la Ville. Les membres du jury ne peuvent participer au concours. **Les photos sélectionnées feront l'objet d'une exposition dans le parc de la mairie du 11 mai au 24 mai 2025.** Les photos pourront aussi être utilisées sur le site Internet, dans les publications écrites ou électroniques de la commune de Saint Laurent du Pont. Les photos ne doivent pas faire l'objet de retouche et ne peuvent pas utiliser l'IA. Le jury se réserve le droit de mettre de côté des photos qui seraient de mauvaises qualité (photo floue, pixelisé, ...).

#### 5/ Responsabilité

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.

## 6/ Loi informatique, fichiers et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

[communication@saintlaurentdupont.fr](mailto:communication@saintlaurentdupont.fr)

## 7/ Critères de sélection et désignation des résultats

Les photos sont soumises au vote de la commission animation.

Chaque élu de la commission peut exprimer ces choix sur les 3 photos qu'il souhaite défendre, en prenant en compte les critères suivants : Esthétique et vue d'ensemble + Respect du thème + Originalité. Avec application d'un coefficient : Photo 1 : coefficient de 3, photo 2 coefficient de 2, photo 3 coefficient de de 1.

Les résultats seront annoncés par mail aux gagnants en date du 15 mai. Les résultats seront aussi annoncés sur les réseaux sociaux de la ville et seront valorisés dans la brève municipale.

**Les 3 gagnants du concours viendront récupérer leur lot lors de la cérémonie de remise des prix des Fêtes, le samedi 16 mai à 18h à Voiron sur le parking du site de Chartreuse Diffusion au 10 boulevard Edgar Kofler.** Aucun lot ne pourra être revendu sous peine de poursuite. En cas d'indisponibilité, les lots pourront être récupérés à l'accueil du site des Caves de la Chartreuse à partir du lundi 18 mai jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 durant les horaires d'ouverture. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de l'organisation du concours. Aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

## La commission